



23 juin 2022

086

- > Chirurgiens dentistes
- > Denturologistes

## Délai de validité de 30 jours pour l'autorisation des services liés aux prothèses dentaires

Pour certains services liés aux prothèses dentaires, le délai de validité de **30 jours** est de nouveau en vigueur pour l'autorisation préalable émise par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Lorsque vous rendez ces services, vous devez vous assurer que l'autorisation est valide et nous fournir la date d'autorisation lors de votre facturation.

c. c. Agences commerciales de facturation